

CHARTRE DE SIGNATURE DES PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

L'adoption d'une politique de signature commune des publications scientifiques dans le cadre de PSL est un élément essentiel pour renforcer la notoriété et la visibilité de notre communauté de recherche. Il s'agit de faciliter le repérage de la production scientifique de nos institutions et d'associer à la publication des résultats de la recherche l'ensemble des partenaires institutionnels impliqués, notamment les tutelles des unités de recherche.

La charte de PSL a été élaborée et approuvée par le conseil d'administration de PSL. La présente charte décrit les modalités de mise en œuvre de cette signature.

La charte est en vigueur à compter de la date de signature de PSL,
à l'exception des publications de la période antérieure à la date de signature :

Nom de l'établissement, PSL Research University

La signature des publications scientifiques se décline dans les champs **Affiliation** et dans les **Remerciements** (en fin d'article ou en note de bas de page).

(i) **LES AFFILIATIONS** des auteurs s'expriment de préférence sous forme dite mono ligne, dans un ordre descendant pour faciliter le repérage par les bases de données bibliographiques (les mentions entre crochets sont facultatives) :

Nom de l'établissement, PSL Research University, [institut ou département], EPST, [numéro unité mixte], co-tutelle universitaire, laboratoire, [équipe], [adresse], code postal, ville, France

Note: on peut utiliser une version non abrégée de PSL : *Paris Sciences et Lettres Research University*, ou, pour un article en français, *Université de recherche Paris Sciences et Lettres*. La mention du numéro de l'UMR est facultative.

Exemple 1 :

Ecole Normale Supérieure, PSL Research University, Département d'études cognitives, Inserm, U960, Laboratoire de Neurosciences Cognitives (LNC), F-75005 Paris, France

Exemple 2 :

Chimie ParisTech, PSL Research University, CNRS, Institut de Recherche de Chimie Paris (IRCP), F-75005 Paris, France

Si l'éditeur et/ou l'auteur préfèrent l'affiliation dans un ordre ascendant on adoptera la formulation suivante:

[Intitulé de l'équipe], Intitulé du Laboratoire, [département ou institut], [unité mixte CNRS ou Inserm], Nom de l'établissement, PSL Research University, code postal, ville, France

Pour les UMR bénéficiant de la co-tutelle d'une (ou plusieurs) université ou établissement non membre de PSL, il sera possible d'adopter le mode multiligne (une ligne pour chaque groupe d'établissements) : ceci est en particulier recommandé par Sorbonne Universités, Sorbonne Paris Cité et l'Université Paris Saclay.

L'adresse postale complète est habituellement réservée au champ "c e d g a".

Exemple :

Corresponding author : **Nom initiales**, ESPCI ParisTech, PSL Research University, CNRS, Institut Langevin, 1 rue Jussieu, F-75005 Paris, France

(ii) **Le e e c e e , a f de 'a c e e e de ba de age**, seront utilisés pour les champs relatifs aux financements ou contrats, et pour toute information complémentaire. Le numéro de convention pour Idex PSL est ANR-10-IDEX-0001-02 PSL.

Par exemple, dans le contexte d'un Labex dont le financement passe par l'Idex, on utilisera :

En Anglais : **Ac e d g e e** : This work has received support under the program «Investissements d'Avenir » launched by the French Government and implemented by ANR with the references ANR-10-LABX-XXX and ANR-10-IDEX-0001-02 PSL.

En français : **Re e c e e** : Ce travail a bénéficié d'une aide au titre du programme des «Investissements d'Avenir » lancé par l'Etat et mis en œuvre par l'ANR portant les références ANR-10-LABX-XXX et ANR-10-IDEX-0001-02 PSL.

Un groupe de suivi a été mis en place pour répondre à vos questions et remarques au sujet de l'application de cette charte. Contact: psl.signature@listes.univ-psl.fr